

	<p>Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil d'Administration</b></p> <p>Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE</p>	<p>N° d'ordre <b>23020</b></p>
---	---	------------------------------------

Séance du : 7 juin 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Ferchaud Pascale Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 01 06 2023.

<b><u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u></b>			
Pascale FERCHAUD	Véronique VILLEMONTÉIX	Alain ROBIN	Anne ROUX
Etienne GOBIN	Nicole RENAUD	Francis CARCAUD	Thérèse-Marie MERCERON
<b><u>ABSENTS EXCUSÉS</u></b>			
Emmanuelle MENARD	Sandra CAILTON	Yannick CHARRIER	Stéphanie FILLON
Anita BRIFFE	Jean-Luc GARREAU	Alain MIGEON	Josiane BOISSONNOT
Marie-Christine GARON			
<b><u>POUVOIRS</u></b>			
Madame Sandra CAILTON donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			
Madame Marie-Christine GARON donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			

Secrétaire de séance : Madame Nicole RENAUD.

## FINANCES

### Remboursement pour les Repas des Aînés

Nous avons renouvelé la vente de tickets pour valider une inscription au Repas des Aînés de Bressuire et communes déléguées. Les tarifs sont votés au Conseil d'Administration de ce jour, 7 juin 2023.

Chaque année, des invités n'ayant pu se présenter au repas pour divers motifs (hospitalisation, sépulture...) demandent à être remboursés. Afin de pouvoir effectuer ces remboursements dans les meilleures conditions, il est proposé d'accepter ces demandes, sous réserve que les invités n'ayant pu s'y présenter transmettent :

- Un courrier écrit de demande de remboursement ;
- Un motif d'absence valable avec justificatif(s) dans la mesure du possible (bulletin d'hospitalisation, résultats ou attente de résultats de test PCR...) ;
- Un RIB à leur nom.

<p>Accusé de réception en préfecture 079-267900058-20230607-DCA_2023_020-DE Date de réception préfecture : 20/06/2023</p>
---

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les éventuelles demandes de remboursement concernant les Repas des Aînés de Bressuire et ses communes déléguées se déroulant en 2023 et 2024.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme



La Vice-Présidente,

Pascale FERCHAUD

Le secrétaire de séance

Nicole RENAUD